

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES
Avis d'appel d'offres Ouvert International (AAOOI)
n°007/ARCEP/SE/PRMP/SPMP/2024 du 12/12/2024

Objet du Dossier d'Appel d'Offres : CONTROLE DU TRAFIC ET DES
REVENUS DES RESEAUX MOBILES EN REPUBLIQUE DU BENIN

Référence du Marché : S_DCT_99906

Source de financement : Budget de l'ARCEP BENIN

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 605720

Accord de prêt : Non applicable

JANVIER 2025

i

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "CA" and "AC".

Procès-verbal d'ouverture des plis

Objet : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert International (DAOOI) n°S_DCT_99906 relatif au contrôle du trafic et des revenus des réseaux mobiles en République du Bénin

Mode de passation : Appel d'offres Ouvert international (AOOI)

L'an deux mil vingt-cinq, et le lundi 13 janvier à 10 heures 30 minutes, dans la salle de conférence du Secrétariat exécutif de l'ARCEP BENIN sise au 1^{er} étage de l'immeuble MAERSK HOUSE, Zone OCBN, lot 531, 01 BP 2034 Cotonou (BENIN), la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel d'offres a fait l'objet d'une publication le 12 décembre 2024 sur le site Web de l'ARCEP BENIN, sur le site Web du DGMARKET, sur le site Web de l'UEMOA, dans le journal des Marchés Publics dans sa parution N°430 et le 13 décembre 2024 sur le Portail Web des Marchés Publics, dans le journal « La Nation » dans sa parution N°8639.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 13 janvier 2025 à 10 heures précises heure locale (GMT+1).

Le dossier d'Appel d'Offres Ouvert International (DAOOI) a été validé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics le 09 décembre 2024 suivant le procès-verbal n°32-21/DNCMP/DiC/DC 2024.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 011/ARCEP/PRMP/SPMP/GU/2024 du 12 décembre 2024 les membres de la commission ci-après :

Président : M. Géoffroy A. ATCHOKOSSI, PRMP

Rapporteur : M. Géraud-Constant AHOKPOSSI, CBP

Membres :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
ARCEP BENIN	M. Paul Emmanuel NICOUE	DAF	-
ARCEP BENIN	M. Romaric Boniface DJROLO	DJPC	-
ARCEP BENIN	Arnaud-Fortuné KOUDJANGNIHOUE	DCT	

A également pris part à la séance, Madame Ariane E. YEKPON, Chef Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN.

Étaient aussi présents, les représentants des soumissionnaires **TELSIG LTD** en la personne de Jean-Robert T. PIERRE-JACQUES et **GROUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES** en la personne de Emmanuel GBAGUIDI.

Aux date et heure limites du dépôt des offres, sur les Onze (11) candidats ayant retiré le dossier, deux (02) ont répondu par le dépôt de leur offre.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

N°	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	TELSIG LTD	13/01/2025 à 08H 58	Jean Robert Pierre JACQUES	SEYCHELLES	-
2	GROUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES	13/01/2025 à 09H 51	Bryan AGUENOUKOUN	SENEGAL	-

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

Examen de la recevabilité des plis

N°	Soumissionnaire		TELSIG LTD	GROUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES
	Eléments à vérifier			
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis		OUI	OUI
2.	Respect du caractère anonymat des plis		OUI	OUI
3.	Respect de l'intégrité des plis		OUI	OUI
4.	Respect de la condition de retrait du DAC		OUI	OUI
5.	Respect de la présentation de l'enveloppe extérieure		OUI	OUI
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraîne le rejet du pli)			Accepté	Accepté

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

Ouverture des plis

L'ouverture des plis a consisté à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents de ladite commission.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires	
		PLI N°1	PLI N°2
		TELSIG LTD	GRUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES
1	Scellage (Enveloppes intérieures et les mentions)	OUI	NON
2	Présence de Clé USB	OUI	OUI
3	Présence de l'offre scannée sur la clé USB	OUI	OUI
4	Lettre de soumission datée, signée et cachetée	F	-
5	Rabais	NEANT	-
6	Montant HT de l'offre	1 534 265 760	-
7	Montant TTC de l'offre	1 810 433 596	-
8	Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté	F	-
9	Programme d'activités chiffré	F	-
10	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	F	-
11	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté	F	-
12	Ancienne entreprise / Entreprise naissante (moins de trois (03) ans d'existence) : Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin à hauteur de six cents millions (600 000 000) FCFA	F	-
13	Assurance multirisque professionnelle qui couvre le montant hors taxes de son offre (Entreprise naissante et celle qui ont moins de trois années d'existence)	NA	-
14	Etats financiers/Bilan d'ouverture	F	-



15	Confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire de l'offre n'est pas le premier responsable de l'entreprise	F	-
16	Liste du personnel d'encadrement (entreprise naissante et celle qui ont moins de 3 années d'existence)	NA	-
17	Formulaire de renseignements sur le candidat, et le cas échéant, les formulaires de renseignements sur les membres du groupement ainsi que les formulaires de qualification	F	-
18	Accord ou la promesse d'accord de groupement si requis	NA	-
19	Documentation relative aux prestations similaires déjà exécutées pour les anciennes entreprises (attestations de bonne fin d'exécution/ procès-verbaux de réception/ bordereaux de livraison + copie du contrat)	F	-
20	Pièces justificatives des expériences et qualifications du personnel d'encadrement, (entreprises naissantes et celles qui ont moins de trois années d'existence)	NA	-
21	Original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce (RCCM) ou statut	F	-
22	Méthode d'exécution des services objet de la prestation	F	-
23	Description technique de fonctionnement de la plateforme	F	-
24	Calendrier d'exécution	F	-
25	Variantes	NEANT	-
Observations		NEANT	OUI

Légende : F = Fourni ; NF = Non Fourni ; NA = Non applicable

La vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- 1) **les membres de la COE : A l'ouverture, la COE a constaté le défaut de présentation de l'offre du soumissionnaire GROUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES tel que requise au niveau des IC 22.1. En effet, l'enveloppe extérieure ne comporte qu'une seule enveloppe intérieure et non deux (02) enveloppes séparées et fermées portant respectivement la mention «ORIGINAL» et la mention «COPIE». L'enveloppe intérieure contient deux documents physiques et une clé USB dans une enveloppe.**

Par conséquent, l'offre du GROUPEMENT FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES n'a pas fait l'objet de dépouillement.

2) les soumissionnaires

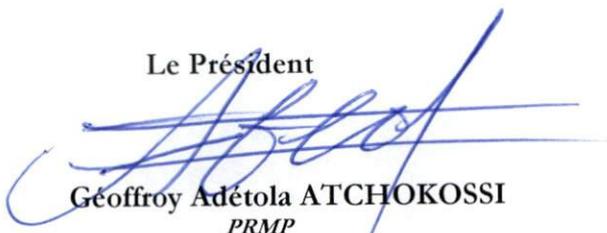
- Le représentant du groupement FORVIS MAZARS & SFM TECHNOLOGIES en la personne de Emmanuel GBAGUIDI relève que l'enveloppe intérieure comporte deux (02) documents cachetés respectivement original et copie ;
- Le représentant de TELSIG LTD n'a formulé aucune observation.

Les listes de présence de cette séance sont jointes en annexe

La séance qui a effectivement débuté à 10h 30 minutes, a été clôturée à 13 heures 00 minute par le Président.

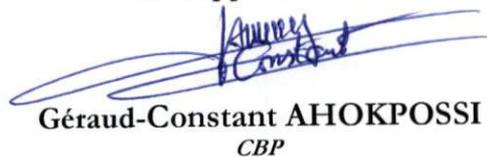
Fait à Cotonou, le 13 janvier 2025

Le Président



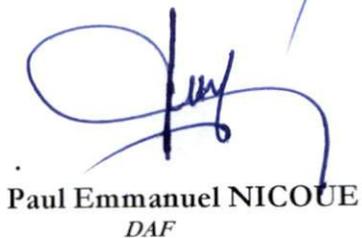
Geoffroy Adétola ATCHOKOSI
PRMP

Le Rapporteur



Géraud-Constant AHOKPOSSI
CBP

Les membres



Paul Emmanuel NICOUE
DAF



Romaric Boniface DJROLO
DJPC



Arnaud-Fortuné KOUDJANGNIHOUE
DCT